

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2156

4 novembre 2009

SOMMAIRE

4ess - ITELUX Sàrl	103442	Jourdain S.à.r.l.	103442
Agence Immobilière MELM S.à.r.l.	103486	JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.	103464
AMP Capital Redding Investors (Luxem- bourg) S.à r.l.	103487	KAS Anorthosis S.C.A.	103466
Antheal S.A.	103453	KAS Anorthosis S.C.A.	103466
Boval S.A.	103464	Lauro 28 S.A.	103479
BRE/Europe Finance S.à r.l.	103444	Les Ligures, s.à r.l.	103484
BRE/Europe Finance S.à r.l.	103450	Moventum S.C.A.	103444
BRE/Europe Finance S.à r.l.	103449	Moventum S.C.A.	103482
Carena Holdings S.A.	103482	New La Rosière S.à r.l.	103488
C.B.C. Group S.A.	103449	Octopus S.à r.l.	103464
CB Luxembourg S.A.	103486	Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l.	103459
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	103480	RMF International S.A.	103485
Clean Standard International S.A.	103481	SBS European Pay TV Services	103459
Currency Overlay Fund	103482	Secure Capital S.A.	103483
DDR Luxembourg S.à r.l.	103466	Severus Finance S.A.	103487
DDR Luxembourg S.à r.l.	103488	Sherwood Properties S.A.	103486
Delilah Europe Holdings S.à r.l.	103485	Sherwood Properties S.A.	103487
Dexia Re	103451	Sherwood Properties S.A.	103483
East Consulting and Trading S.A.	103442	Sicris S.A.	103480
ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l.	103466	Simonord S.C.I.	103442
Fair' Invest International	103487	S.J.J. S.A.	103449
Fair' Invest International	103484	Snow Peak S. à r.l.	103448
Fineurogest S.A.	103449	Soloter S.A.	103449
Fineurogest S.A.	103453	Spleen S.A.	103485
Fineurogest S.A.	103453	Stanwich S.à r.l.	103488
Fineurogest S.A.	103459	Stone Life	103474
First Uranium Limited - Luxembourg Branch	103466	Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H.	103482
Forus Holding S.A.	103484	TetrArchitecture S.à r.l.	103464
Grel-Com Technology S.à r.l.	103481	The Montefiori Group	103480
Grel-Com Technology S.à r.l.	103481	VAM Advisory S.A.	103488
Imfin Luxembourg S.A.	103452	WM Bech (Luxembourg) S.à r.l.	103487
Ipool S.à r.l.	103479	WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l.	103479

4ess - ITELUX Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuergerstrass.
R.C.S. Luxembourg B 89.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 octobre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009134109/13.

(090161786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

East Consulting and Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 37, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009134095/13.

(090161580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Jourdain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 73.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009134093/13.

(090161586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Simonord S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg E 2.284.

L'an deux mille neuf, le douze août.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

ont comparu:

1) Monsieur Christian SIMON, indépendant, né à Ettelbrück le 21 septembre 1972 (matr. 1972 09 21 211), demeurant à L-9176 Niederfeulen, 5, route d'Arlon;

2) Madame Constance SIMON, directrice de société, née à Esch-Alzette le 22 novembre 1966 (matr. 1966 11 22 261), épouse du sieur Gilbert RUPPERT, demeurant à L-9147 Erpeldange, 7, beim Dreieck;

en leur qualité de seuls et uniques associés de la société civile immobilière "SIMONORD S.C.I.", (matr. 2005 7001 845), avec siège social à L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss,

créée par acte passé par-devant Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 2 février 2006,

inscrite au registre de commerce sous le numéro E 2.284.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les constatations et décisions suivantes prises par eux en assemblée générale sur convocation en bonne et due forme et sur ordre du jour conforme pour être publiées en due forme:

1. La société civile immobilière "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SIMON" (matr. 1988 7000 398), avec siège social à Diekirch, 39, Esplanade, constituée par acte de Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch en date du 3 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 216 du 10 août 1988, a conçu le projet d'absorber la société civile immobilière préqualifiée et a voté ce projet à l'unanimité par assemblée générale passée par-devant le notaire instrumentaire en date de ce jour, en voie de formalisation;

que considérant:

- 1) que le capital nominal de la société absorbée est de quatre-vingt-mille euros (80.000,00 €);
- 2) qu'il n'existe aucune plus-value des valeurs vénales par rapport aux valeurs comptables des immeubles appartenant à la société;
- 3) que le capital nominal de la société absorbante est de cent soixante-et-un mille cent trente euros et quatre-vingt-et-un cents (161.130,81 €);
- 4) qu'il existe des plus-values considérables des valeurs vénales par rapport aux valeurs comptables des immeubles appartenant à la société (la valeur vénale des immeubles est estimée à 12.950.000.- € et la valeur comptable des mêmes immeubles est de 3.521.656,70 € au 31.12.2008) - voir tableau annexé (annexe 1) qui, après avoir été signé "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, a été annexé à l'assemblée générale de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SIMON précitée de ce jour, en voie de formalisation;

Les associés préqualifiés recevront chacun 953,19 parts de la société absorbante tel qu'il résulte des calculs annexés (annexe 2) qui, après avoir été signé "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui;

2. Lesdits comparants acceptent donc par les présentes à l'unanimité l'offre d'absorption de la société civile immobilière préqualifiée par la société civile immobilière également préqualifiée.

3. Les associés préqualifiés constatent que les décisions concordantes favorables à la fusion projetées sont intervenues tant par l'assemblée générale des porteurs de parts de la société absorbante que par l'assemblée générale des porteurs de parts de la société absorbée et décident donc par les présentes, l'absorption de la société prédésignée et par conséquent l'ensemble du patrimoine tant actif que passif de cette société est transmis à la société absorbante, la société absorbée a cessé d'exister et ses parts sociales sont annulées.

Les comparants déclarent que la société civile absorbée est propriétaire des immeubles suivants:

- Commune de HEINERSCHEID, section D de FISCHBACH -

- 1) Numéro 367/2312, lieu-dit "Auf der Hoschtert", place, contenant 116,72 ares;
- 2) Numéro 369/1443, même lieu-dit, labour, contenant 12 ares;
- 3) Numéro 369/2318, même lieu-dit, labour, contenant 3,95 ares;

que pour autant que de besoin la présente opération constitue une restructuration conformément à la loi y relative du 19 décembre 2008 en son article 6;

Le notaire soussigné atteste pour les avoir vérifiées l'existence et la légalité des actes et formalités de toutes les sociétés en cause et du projet de fusion.

Frais

Les frais des présentes sont à charge des comparants ès-qualités.

Dont acte, fit et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian SIMON, Constance SIMON, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 août 2009. DIE/2009/8044. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbrück, le 30 septembre 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009133939/69.

(090161670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

BRE/Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.210.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1610 du 9 novembre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009134112/15.

(090161565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of Moventum S.C.A. (the "Company"), a public limited partnership ("société en commandite par actions") as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, originally incorporated under the name GLOBAL INVESTORS S.A. pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on May 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 680 on September 21, 2000. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on May, 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1322 on July 9, 2009.

The General Meeting was opened at 10.00 a.m. under the chairmanship of Mr. John Pauly, Chief Executive Officer of the Company, professionally residing at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Laurent Belloco, Chief Financial Officer of the Company, professionally residing at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Me Michael Kirsch, Rechtsanwalt, professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

After the constitution of the board of the General Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the General Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the General Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum of at least one half of the capital is required by the Articles 103 and 67 1 (2) of the Law of 1915 and the resolutions on the items 2 to 5 of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast.

III. The agenda of the present meeting is the following:

1) Notice of the information of the shareholders of the Company, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. and Moventum Holdings S.A., in relation to the increase of the issued share capital of the Company from forty-seven million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 47,941,625.-) to fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) given by Mr John Pauly, Chief Executive Officer of Moventum Holdings S.A., the General Partner, to the shareholders in order to enable each shareholder to participate to the capital increase and to submit that proposition to the General Meeting, and notice of the waiver of Moventum Holdings S.A. of its preferential subscription right in relation thereto.

2) Increase of the issued share capital of the Company from forty-seven million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 47,941,625.-) consisting of one million nine hundred and seventeen thousand six hundred and sixty-five (1,917,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to fifty million four

hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) consisting of two million seventeen thousand six hundred and sixty-five (2,017,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing one hundred thousand (100,000) additional ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. All one hundred thousand (100,000) ordinary shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share.

3) Increase of the authorised share capital of the Company from fifty million Euros (EUR 50,000,000.-) consisting of two million (2,000,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to sixty million Euros (EUR 60,000,000.-) consisting of two million four hundred thousand (2,400,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

4) Subsequent amendment of the Articles of Incorporation to reflect the increase of the issued share capital and the authorised share capital of the Company by amending the first and second paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

"The Company has an issued share capital of fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) divided into two million seventeen thousand six hundred and sixty-four (2,017,664) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the "Shares".

The Company has an authorised capital of sixty million Euros (EUR 60,000,000.-) consisting of two million four hundred thousand (2,400,000) Ordinary Shares, of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share.

5) Miscellaneous.

IV. The whole share capital being present or represented at the present General Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this General Meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present General Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting NOTES that the shareholders of the Company, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. and Moventum Holdings S.A., have been duly informed about the increase of the issued share capital of the Company from forty-seven million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 47,941,625.-) to fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) as given by Mr. John Pauly, Chief Executive Officer of Moventum Holdings S.A., the General Partner of the Company, to the shareholders in order to enable each shareholder to participate to the capital increase of the Company and to submit that proposition to the General Meeting. The General Meeting further NOTES the waiver of Moventum Holdings S.A. of its preferential subscription right in relation thereto.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to increase the issued share capital of the Company from forty-seven million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 47,941,625.-) consisting of one million nine hundred and seventeen thousand six hundred and sixty-five (1,917,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) consisting of two million seventeen thousand six hundred and sixty-five (2,017,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing one hundred thousand (100,000) additional ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. All one hundred thousand (100,000) ordinary shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share.

The new ordinary shares have been subscribed for and paid in by the two ordinary shareholders of the Company as follows:

- eighty-one thousand three hundred and fifty-eight (81,358) new ordinary shares have been subscribed for by Global Portfolio Advisors, Ltd., a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by John Pauly, prenamed,

by virtue of one of the aforementioned proxies..

- eighteen thousand six hundred and forty-two (18,642) new ordinary shares have been subscribed for by Banque de Luxembourg S.A., a company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the RCS Luxembourg under number B 5.310, here represented by John Pauly, prenamed,

by virtue of one of the aforementioned proxies..

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 2,500,000.-)

Third resolution

The meeting, upon presentation of the justifying report of the General Partner, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, the General Meeting RESOLVES to increase the authorised share capital of the Company from fifty million Euros (EUR 50,000,000.-) consisting of two million (2,000,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to sixty million Euros (EUR 60,000,000.-) consisting of two million four hundred thousand (2,400,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Fourth resolution

The General Meeting RESOLVES to amend the first and second paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

"The Company has an issued share capital of fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) divided into two million seventeen thousand six hundred and sixty-four (2,017,664) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the "Shares".

The Company has an authorised capital of sixty million Euros (EUR 60,000,000.-) consisting of two million four hundred thousand (2,400,000) Ordinary Shares, of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share."

There being no further business before the General Meeting, the same was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing together before the Notary signed together with the Notary, this original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Moventum S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée à l'origine sous la dénomination sociale GLOBAL INVESTORS S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 21 septembre 2000. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mai 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322, le 9 juillet 2009.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur John Pauly, Chief Executive Officer de la Société, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Laurent Belloco, Chief Financial Officer de la Société, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Michael Kirsch, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum d'au moins la moitié du capital est requis par les Articles 103 et 67 -1 (2) de la Loi de 1915 et que les résolutions sur les points 2 à 5 portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des voix exprimées.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Notification de l'information des actionnaires de la Société, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. et Moventum Holdings S.A., concernant l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de quarante-sept millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 47.941.625,-) à cinquante millions quatre cent quarante-et-un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-), donnée par M. John Pauly, Chief Executive Officer de Moventum Holdings S.A., l'Associé Commandité de la Société, aux actionnaires afin de permettre à chaque actionnaire de participer à l'augmentation du capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée et notification de la renonciation par Moventum Holdings S.A. à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société de quarante-sept millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 47.941.625,-) représenté par un million neuf cent dix-sept mille six cent soixante-cinq (1.917.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-), représenté par deux millions dix-sept mille six cent soixante-cinq (2.017.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de cent mille (100.000) actions ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les cent mille (100.000) actions ordinaires seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action ordinaire.

3. Augmentation du capital autorisé de la Société de cinquante millions euros (EUR 50.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante millions euros (EUR 60.000.000,-), représenté par deux millions quatre cent mille (2.400.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

4. Modifications subséquente des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital souscrit et du capital autorisé de la Société par la modification du premier et second paragraphe de l'Article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"La Société a un capital souscrit de cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-), représenté par deux millions dix-sept mille six cent soixante-quatre (2.017.664) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité (l' "Action de Commandité"), d'une valeur nominale vingt-cinq (25,-) euros, les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées "Actions" ci-après.

Le capital autorisé est fixé à soixante million d'euros (EUR 60.000.000,-) représenté par deux millions quatre cent mille (2.400.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

5. Divers

IV. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.

V. Que, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points susmentionnés de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée NOTE que les actionnaires de la Société, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. et Moventum Holdings S.A., ont été dûment informés de l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de quarante-sept millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 47.941.625,-) à cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-), suite à l'information donnée par M. John Pauly, Chief Executive Officer de Moventum Holdings S.A., l'Associé Commandité de la Société, afin de permettre à tout actionnaire de participer à l'augmentation de capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée. L'Assemblée NOTE également la renonciation par Moventum Holdings S.A. à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société de quarante-sept millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 47.941.625,-) représenté par un million neuf cent dix-sept mille six cent soixante-cinq (1.917.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-), représenté par deux millions dix-sept mille six cent soixante-cinq (2.017.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de cent mille (100.000) actions ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les cent mille (100.000) actions ordinaires seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action ordinaire.

Les nouvelles actions ordinaires ont été souscrites et payées par les actionnaires ordinaires existants de la Société comme suit:

- quatre-vingt-un mille trois cent cinquante-huit (81.358) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par Global Portfolio Advisors, Ltd., une société constituée sous le droit des Bermudes et ayant son siège social au 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda ici représentée par John Pauly, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant.

- dix-huit mille six cent quarante-deux (18.642) actions- ordinaires nouvelles ont été souscrites par Banque de Luxembourg S.A., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 5.310, ici représentée par John Pauly, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant.

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de DEUX MILLE CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée, sur vue d'un rapport justificatif de l'Associé Commandité, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales DECIDE d'augmenter le capital autorisé de la Société de cinquante millions euros (EUR 50.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante millions euros (EUR 60.000.000,-), représenté par deux millions quatre cent mille (2.400.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier et second paragraphe de l'Article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital souscrit de cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-), représenté par deux millions dix-sept mille six cent soixante-quatre (2.017.664) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité (l'"Action de Commandité"), d'une valeur nominale vingt-cinq (25,-) euros, les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées "Actions" ci-après.

Le capital autorisé est fixé à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) représenté par deux millions quatre cent mille (2.400.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de l'acte. L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: J. PAULY, L. BELLOCO, M. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40981. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009133942/255.

(090161564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Snow Peak S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009134111/10.

(090161558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Soloter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.
R.C.S. Luxembourg B 72.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009134094/13.

(090161582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Fineurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 69.387.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2009134117/11.

(090161588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

BRE/Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.210.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1610 du 9 novembre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009134114/15.

(090161574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

**C.B.C. Group S.A., Société Anonyme,
(anc. S.J.J. S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 76.683.

L'an deux mil neuf, le premier septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „S.J.J. S.A.", avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 76683, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 novembre 2000 numéro 814 et modifié par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euros le 13 septembre 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 mai 2002 numéro 697 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Germain JUNG, ingénieur-technicien, demeurant à L-3265 Bettembourg, 10 op Fankenacker,

qui désigne comme secrétaire Jean-Paul JACOBY, ingénieur-technicien, demeurant à L-3317 Bergem, Steewee.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Germain JUNG, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en C.B.C. GROUP S.A.;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de S.J.J. S.A. en C.B.C. GROUP S.A.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de C.B.C. GROUP S.A."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Germain Jung, Jena-Paul Jacoby, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009. LAC / 2009 / 36764. Reçu 75.-

Pr le Receveur (signé): Franck Schneider.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009134053/59.

(090162152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

BRE/Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.210.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1610 du 9 novembre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009134115/15.

(090161577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Dexia Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 49.464.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août,

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXIA RE, avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49 464, constituée sous la dénomination de BACOB RE, suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 105 du 13 mars 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 561 du 1^{er} juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rudy PARIDAENS, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas LEONARD, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent LASSINE, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (37.583.-€) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000.-€) à un montant de un million deux cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (1.262.583.-€) par la création et l'émission de mille cinq cent trente-quatre (1.534) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à émettre ensemble avec une prime d'émission totale de douze mille huit cent soixante euros (12.860.-€).

2. Souscription et libération des mille cinq cent trente-quatre (1.534) actions nouvelles par la société EURCO Rück AG, avec siège social à Beethovenstrasse 49, Ch-8002 Zurich (Suisse) moyennant apport en nature d'un portefeuille d'assurance dénommé Dexia Open Life Values pour un montant total de cinquante mille quatre cent quarante-trois euros (50.443.-€).

3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la société pour refléter ladite augmentation de capital.

II. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinquante mille (50.000) actions représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel l'actionnaire déclare avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (37.583.-€) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000.-€) à un montant de un million deux cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (1.262.583.-€) par la création et l'émission de mille cinq cent trente-quatre (1.534) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à émettre ensemble avec une prime d'émission totale de douze mille huit cent soixante euros (12.860.-€).

Souscription et Libération

De l'accord de l'actionnaire unique, les mille cinq cent trente-quatre (1.534) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et entièrement libérées moyennant apport en nature d'un portefeuille d'assurance dénommé Dexia Open Life Values, évalué à cinquante mille quatre cent quarante-trois euros (50.443.-6) par la société EURCO Rück AG, avec siège social à Beethovenstrasse 49, Ch-8002 Zurich (Suisse),

ici représentée par Monsieur Nicolas LEONARD, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 26 août 2009 laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Du montant de cinquante mille quatre cent quarante-trois euros (50.443.-6), le montant de trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (37.583.-6) est à allouer au capital social et le montant de douze mille huit cent soixante euros (12.860.-6) est à allouer comme prime d'émission à une réserve extraordinaire.

Preuve de la valeur du portefeuille d'assurance apporté a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & C° S. A R.L., réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer, daté du 17 août 2009, lequel rapport signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Ledit rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté, le cas échéant, de la prime d'émission. Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la valeur des actions à émettre est établie sur base des capitaux propres indiqués dans les comptes annuels clôturés au 30 juin 2009. Cette valeur est une valeur conventionnelle qui ne reflète pas forcément la valeur réelle de ces actions."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à un million deux cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (1.262.583.-€) représenté par cinquante et un mille cinq cent trente-quatre (51.534) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 1 200 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Paridaens, Leonard, Lassine, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 04 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35991. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009133963/93.

(090161997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Imfin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.876.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009134116/11.

(090161584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Fineurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 69.387.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2009134118/11.

(090161591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Fineurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 69.387.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2009134119/11.

(090161592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Antheal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 148.683.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le premier octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.),
CID numéro 2003-00454411,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à
L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent
acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare
constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions
ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ANTHEAL S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité
normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du
conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la
disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation
sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développe-
ment de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un
portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, mar-

ques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EURO), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EURO (10.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euro.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the first of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), CID number 2003-00454411,

hereby duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of ANTHEAL S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (10.-EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of June at 03.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

103458

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription

All the shares have been subscribed by UNIVERSAL STARS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

- 4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

- 5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2009. Relation GRE/2009/3668. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009133838/291.

(090161847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

SBS European Pay TV Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.854.

—
*Acte rectificatif à l'assemblée générale
extraordinaire du 20 août 2009 Numéro 32.845*

En date du 20 août 2009, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 32.845 de son répertoire, l'acte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «SBS EUROPEAN PAY TV SERVICES» avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 129.854, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1878 du 4 septembre 2007 (la «Société»).

Il s'est avéré qu'une erreur de dactylographie s'est glissée dans la seconde résolution à l'adresse du siège social du liquidateur (route d'Esch ou lieu de route d'Arlon).

Il y a donc lieu de lire la deuxième résolution comme suit:

Version anglaise:

"The Sole Partner decides to appoint as liquidator MERLIS S. à r.l., with its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, RCS Luxembourg B, number 111.320."

Version française:

«L'associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur MERLIS S. à r.l., avec siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, RCS Luxembourg B, numéro 111.320.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42770. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

Senningerberg, le 21 août 2009.

Paul BETTINGEN

Le notaire

Référence de publication: 2009134110/29.

(090161397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Fineurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 69.387.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009134120/11.

(090161594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 148.684.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Orient-Express Hotels Ltd, a company existing under de laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton, Bermuda, registered with the Registrar of Companies under the number 13215,

duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party requests the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to any enterprises any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

Purpose of the company is also all kind of commercial, technical industrial or financial operations.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of Orient-Express Luxembourg Investments S.á r.l.

Art. 5. The registered office shall be in the municipality of Schuttrange.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12.500 EUR), represented by twelve thousand five hundred (12.500) sharequotas of a par value of one Euro (1 EUR) each, all fully paid up.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2009.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up by the sole shareholder Orient-Express Hotels Ltd, prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12.500 EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved named shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

2.- Are appointed as:

Class A managers:

- Mr. Paul WHITE, Company director, born on 21st August 1964 at Ipswich (United Kingdom) and residing at 49, Danbury Street, N1 8LE London (United Kingdom);

- Mr. Sanjay KALIDAS, European financial controller, born on 20th May 1968 at Lilongwe (Malawi) and residing at 10, Uphill Grove, Mill Hill. NW7 4NJ London (United Kingdom).

Class B managers:

- Mr. Olivier DORIER, company director, born on September 25th 1968 in Saint Rémy (France), professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Mr. Stewart KAM CHEONG, chartered accountant, born on July 22nd 1962 in Port Louis (Mauritius), professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

3.- The corporation will be validly bound by the joint signature of one class A manager, and one class B manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Orient-Express Hotels Ltd, une société de droit des Bermudes, avec siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton, Bermuda, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 13215,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles techniques ou financières.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par l'associée unique Orient-Express Hotels Ltd, prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

2.- Sont nommés comme:

Gérants de la classe A:

- Monsieur Paul WHITE, directeur de société, né le 21 août 1964 à Ipswich (Royaume Uni), demeurant à 49, Danbury Street, N1 8LE London (Royaume-Uni);

- Monsieur Sanjay KALIDAS, European financial controller, né le 20 mai 1968 à Lilongwe (Malawi), demeurant à 10, Uphill Grove, Mill Hill, NW7 4NJ London (Royaume-Uni).

Gérants de la classe B:

- Monsieur Olivier DORIER, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Monsieur Stewart KAM CHEONG, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Mauritius), demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de la classe A et d'un gérant de la classe B.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2009. Relation GRE/2009/3720. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 19 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009133841/230.

(090161851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2009.

Référence de publication: 2009134122/10.

(090160957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

TetrArchitecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 74.734.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Référence de publication: 2009134121/10.

(090161843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Boval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 11.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés le 26/05/2009 sous la référence L090075534.04.

Le complément aux comptes annuels au 31 décembre 2008 est déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOVAL S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009134125/14.

(090161598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Octopus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 89.779.

L'an deux mille neuf, le deux octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "OCTOPUS S.à r.l.", avec siège social à L-6773 Grevenmacher, 2, rue du Pont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.779, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1755 du 10 décembre 2002,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 488 du 10 mai 2004,

ayant un capital fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision de mettre en liquidation la société "OCTOPUS S.à r.l."
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner au(x) gérants.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Madame Xuefang HUANG, commerçante, née à Guangdong (Chine), le 18 février 1975, demeurant à L-5887 Alzingen, 461, route de Thionville, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au(x) gérant(s) de la société en ce qui concerne l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOERES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2009. Relation GRE/2009/3698. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009134075/64.

(090161915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

First Uranium Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.167.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134132/10.

(090161537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134130/11.

(090161545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

RECTIFICATIF

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 8 août 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 décembre 2008 sous la référence L080184725 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134131/13.

(090161541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134133/10.

(090161539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.688.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B-135.353,

represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 9th October 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société privée à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (*grundstücksgleiche Rechte*) such as leasehold (*Erbbaurechte*) and part-ownership rights (*Teileigentumsrechte*)) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that - as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS - such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;

3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1.200,-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Mark Houston, employee, residing professionally at 10 rue CM Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr David Cunnington, employee, residing professionally at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, the United Kingdom; and

- Mr Michael Chidiac, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-135.353,

représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 9 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECF Paris Logistic HoldCo S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (les "Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que - pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS - ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquérir, détenir et disposer d'avoirs de toute espèce nécessaire à la gestion des actifs immobiliers listés ci-dessus;

3.2.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier, et en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.2.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés".

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2010

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mark Houston, employé privé, demeurant professionnellement au 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur David Cunnington, employé privé, demeurant professionnellement au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres, W1J 6ER, Royaume-Uni; et

- Monsieur Michael Chidiac, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Monsieur Godfrey Abel, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: A. DAUREL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2009. Relation: LAC/2009/ 42526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatorze octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009133822/423.

(090162024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Stone Life, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.678.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marc LEONARD, entrepreneur, demeurant à B-4980 Trois-Ponts, Mont de Fosse 32c, ici représenté par Monsieur Dirk HEINEN, comptable, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Rodter StraBe 58/F (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. La société anonyme "LogoMotif S.A.", établie et ayant son siège social à L-9764 Marnach, 3, Marbuergerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104152,

dûment représentée par son administrateur délégué Monsieur Guy PIETTE, administrateur de sociétés, demeurant à B-4900 Spa, 7, allée du Haut-Neubois,

ici représenté par Monsieur Dirk HEINEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "STONE LIFE" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet:

- la fabrication, le commerce en gros et de détail, l'importation et l'exportation de dalles et de carrelages en pierres naturelles, de béton et de tout autre matériel pour l'intérieur et l'extérieur et ceci au sens le plus large du terme;
- le commerce en gros et de détail, l'importation et l'exportation de tous matériaux de construction et ceci au sens le plus large du terme.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Heinerscheid, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Jusqu'à concurrence de 5.000,- EUR, la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur les signatures conjointes de deux administrateurs-délégués ou de tous les administrateurs sont nécessaires.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les soixante (60) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Marc LEONARD, préqualifié, trente-cinq actions,	35
2. La société "LogoMotif S.A.", prédésignée, vingt-cinq actions,	<u>25</u>
Total: soixante actions,	60

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc LEONARD, entrepreneur, né à Fosse-Sur-Salm (Belgique), le 26 octobre 1961, demeurant à B-4980 Trois-Ponts, Mont de Fosse 32c;
 - b) La société anonyme "LogoMotif S.A.", établie et ayant son siège social à L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104152;
 - c) Monsieur Guy PIETTE, administrateur de sociétés, né à Malmedy (Belgique), le 28 février 1966, demeurant à B-4900 Spa, 7, allée du Haut-Neubois.
3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Guy PIETTE, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sub b).
4. Monsieur Werner MÜSCH, expert comptable, né à St. Vith, (Belgique), le 21 mars 1962, demeurant à B-4780 St. Vith, Recht, Zur Kaiserbaracke, 43, est nommé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social est établi à L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:
- Monsieur Guy PIETTE, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration, et
 - Messieurs Marc LEONARD et Guy PIETTE, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués.
6. Les mandats des administrateurs, des administrateur-délégués et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEINEN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2009. Relation GRE/2009/3651. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 20 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009133887/245.

(090161788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Lauro 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.434.

—
RECTIFICATIF

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 19 mars 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009, sous la référence L090125814, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134126/13.

(090161551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.835,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 130.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009134124/13.

(090161506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.447.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134134/11.

(090161530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

The Montefiori Group, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 77.150.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société THE MONTEFIORI GROUP qui s'est tenue en date du 9 octobre 2009 que:

Monsieur Philippe LUDOVISSY, demeurant au L-2551 Luxembourg, 21, avenue du X Septembre, a été nommé Administrateur additionnel de la société avec effet au 12 octobre 2009, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009134171/17.

(090162022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Sicris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 48.165.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 septembre 2009

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur DE FREITAS BRANCO Rodrigo demeurant 59, rue du Verger, L-2665 Luxembourg, L'assemblée générale constate le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Pascal HENNUY du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat au poste d'administrateur.

L'assemblée générale constate le changement d'adresse professionnelle de Monsieur François DIFFERDANGE du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134154/20.

(090161481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 juillet 2009

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale décide de nommer:

* Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue Friedland, F-75008 Paris,

en qualité d'Administrateur avec effet au 20 juillet 2009.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

103481

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009134153/20.

(090161450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Grel-Com Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.061.

Il résulte d'un contrat de cession daté du 25 août 2009 que Monsieur Lonero Randal Marco a transféré la propriété de 100 (cent) parts sociales de la société GREL-COM TECHNOLOGY S.à.r.l. à Mme Navau Miriam.

Extrait délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009134192/14.

(090161729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Grel-Com Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.061.

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur LONERO Randal Marco de son mandat de gérant technique de la société à compter du 25 août 2009.

Extrait délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009134193/14.

(090161729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Clean Standard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.563.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} septembre 2009 que:

- La démission des administrateurs Messieurs Sergey ILIYIN et Gleb IBRAGIMOV est acceptée avec effet immédiat
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, né le 30/07/1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg et Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, né le 25/07/1969 à Echternach demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Le mandat des administrateurs nouvellement élus prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le conseil d'administration est dès lors composé de Messieurs Isak KOBLENZ, Max GALOWICH et Dan EPPS, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 10 septembre 2009 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, né le 30/07/1965 à Luxembourg demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009134179/28.

(090161306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Carena Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.798.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

l'Etude d'Avocats LG@VOCATS, domiciliataire de la Société CARENA HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B N° 57.798, Luxembourg, a dénoncé le siège de la société avec effet au 30/09/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETUDE D'AVOCATS LG@VOCATS

Signature

Référence de publication: 2009134209/12.

(090161799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009134215/12.

(090161568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009134214/12.

(090161549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Currency Overlay Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 131.968.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 septembre 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur

* Monsieur Hugo FERREIRA, Administrateur

* Monsieur Fernando BOLIVAR, Administrateur

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Hugo FERREIRA, 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève, Suisse

- Monsieur Fernando BOLIVAR, 131, Ronda de la Baganvilla del Rey, E-28023 Madrid, Espagne

Réviseur d'Entreprises:

Deloitte S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009134151/30.

(090161396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Secure Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.431.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 13 octobre 2009

Stichting Secure Capital, une fondation constituée aux Pays-Bas le 1^{er} août 2007, ayant son siège social en Thaïlande au Country Club Villa Moo. II Nong Prue, Bangnamung ChonBuri 20150, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34279798, en tant qu'associé unique de la Société,

a adopté les résolutions suivantes le 13 octobre 2009:

- Acceptation de la démission de Executive Capital Ltd., constituée à Samoa, numéro d'enregistrement 33955, ayant son siège social à Maxkar Building, Apia, Samoa, en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet au 13 octobre 2009.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Henry William Richardson, résidant au 20/8 Country Garden Villa, Non-grue Subdistrict, Benglamung District, Chonburi 20150, Thaïlande, en tant qu'administrateur unique de la Société pour un mandat n'excédant pas six ans avec effet au 13 octobre 2009.

Depuis le 13 octobre 2009 et jusqu'au 12 octobre 2015, l'administrateur unique de la Société est: Monsieur Henri William Richardson.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009134152/23.

(090161413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant qu'administrateur de la société de droit luxembourgeois SHERWOOD PROPERTIES SA sise à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2009.

Nadine HIRTZ.

Référence de publication: 2009134173/10.

(090162046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Forus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 39.488.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 15 octobre 2009

5^e Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur de Monsieur George JAOSHVILI, Monsieur Hans-Peter JENNI et de la société INTERNATIONAL VENTURE FINANCE LIMITED ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de la société HRT Révision S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour FORUS HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009134185/21.

(090161422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Fair' Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 10 mars 2009

6^e Résolution

L'assemblée accepte la démission, avec effet immédiat de Madame Frédérique MIGNON de sa fonction d'Administrateur de la société.

Elle décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Nour-Eddin NIJAR, né le 10/09/1952 à Marrakech (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur sortant.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour FAIR' INVEST INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2009134186/17.

(090161430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Les Ligures, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4911 Bascharage, 14, rue Emile Bofferding.
R.C.S. Luxembourg B 114.990.

DISSOLUTION**Extrait**

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 1^{er} octobre 2009, numéro 2009/1988 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 6 octobre 2009, relation: CAP/2009/3395 de la société à responsabilité limitée "LES LIGURES, s.à r.l.", avec siège social à L-4911 Bascharage, 14, rue Emile Bofferding, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 114 990, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1130 du 10 juin 2006, ce qui suit:

- l'associée unique a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 1^{er} octobre 2009,
- la société dissoute n'a plus d'activités,
- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute,

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société dissoute à L-4911 Bascharage, 14, rue Emile Bofferding.

Bascharage, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2009134206/24.

(090162102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Delilah Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009134123/13.

(090161495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

RMF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/09.

Signature.

Référence de publication: 2009134148/10.

(090162087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Spleen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.267.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 octobre 2009 que:

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 19/10/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009134150/16.

(090161384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant qu'administrateur de la société de droit luxembourgeois SHERWOOD PROPERTIES SA sise à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 12 octobre 2009. Eléonore PAULY.

Référence de publication: 2009134174/10.

(090162054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

CB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.443.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 octobre 2009 que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé jusqu'à prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010:

Deloitte S.A., société ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée à la Chambre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.895.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*Pour la société**Signature**Un administrateur*

Référence de publication: 2009134176/18.

(090162061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Agence Immobilière MELM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 107.187.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2009

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat Madame Fadila MESSAI, employée privée, née à Constantine le 26 mars 1977, demeurant à L-3650 Kayl, 15, Grand-Rue aux fonctions de gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée.

Le gérant unique en fonction, Monsieur Pascal LIETZ, prendra à partir de ce jour la fonction de gérant technique de la société, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2009.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2009134177/19.

(090162141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Fair' Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.491.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 5 janvier 2009

3^e Résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, né le 28/2/1954 à Anvers (Belgique), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour FAIR' INVEST INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2009134187/14.

(090161467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Par la présente, nous vous prions de noter que nous dénonçons le siège social de votre société avec effet à ce jour. Nous vous prions également de noter que la convention de domiciliation conclue entre votre société et Guy Ludovissy, Law Office est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Me Guy LUDOVISSY.

Référence de publication: 2009134211/10.

(090162038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.445.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134135/11.

(090161533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Severus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.139.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck Walenta.

Référence de publication: 2009134146/10.

(090162063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

AMP Capital Redding Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.092.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134140/10.

(090162053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

VAM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.143.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134149/10.

(090162036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

New La Rosière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009134216/13.

(090161608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.854.

Les comptes annuels pour la période du 28 septembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134129/11.

(090161544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Stanwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 159.250,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.034.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle concernant le dépôt (L090141056.05), la date d'effet du transfert de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg doit être inscrite au 1^{er} juillet 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009134417/15.

(090161300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.
